

## TITAN CEMENT INTERNATIONAL SA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÈGLEMENTÉE **INFORMATION** 

## COMMUNICATION SUR LA DISPOSITION D'ACTIONS PROPRES

Bruxelles, 27 septembre 2019, 13:00 CET - Titan Cement International SA (Euronext Bruxelles, ATHEX et Euronext Paris, TITC), conformément à l'article 8:6 de l'arrêté royal du 30 avril 2019 portant exécution du Code belge des sociétés et associations, annonce la vente par sa société filiale, la S.A. CIMENTS TITAN (« TITAN S.A. ») de 2.682 actions de Titan Cement International SA (« TCI »).

Les actions de la TCI ont été vendues le 24 septembre 2019 par TITAN S.A. à trois employés du Groupe TITAN, via des transactions de gré à gré, dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions au prix d'exercice de 10€ par action, pour un montant total de 26.820 €.

À la suite des transactions susmentionnées, TITAN S.A. possède 4.842.241 d'actions qui représentent 5,87% des droits de vote de TCI.